



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LASGRAÏSSES

SEANCE DU 20 FEVRIER 2025

Délibération n°2025/009/02/20

OBJET : FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT – BUDGET COMMUNAL 2025

Nombre de membres :

- En exercice :	14
- Présents :	13
- Votants :	14

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt février, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lasgraïsses, légalement convoqué par le Maire le 13 février 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de Ferrières ;

Sous la présidence de : **Alain ASSIÉ, Maire**

Étaient présents : Alain ASSIÉ, William VERGNES, Marie-Odile BOUSQUET, Florent PREYNAT, Florian GUIBBAUD, Saadia OUMOUZOUNE, Patricia MAUREL, Alain REILLES, Eunice MASSOUTIÉ, Guillaume DOUZIECH, Christian MAUREL, Vincent PAKULA, Alain PRADES.

Était représenté : Éric FREALLE donne procuration à Marie-Odile BOUSQUET.

Étaient absent : Éric FREALLE.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Eunice MASSOUTIÉ est nommé(e) secrétaire de séance.

Nombre de votants :

- Pour :	14
- Contre :	0
- Abstention :	0

EXPOSÉ :

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que le compte financier unique 2024 fait apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de 246 298,58 €.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	64 401.84 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	181 896.74 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	246 298.58 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-100 166.29 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	9 413.29 €
Besoin de financement F	=D+E -90 753.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 246 298.58 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	90 753.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	155 545.58 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte financier unique.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation du résultat de fonctionnement telle que présentée ci-dessus.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter des formalités de Publication et de transmission en préfecture.

Signatures :

Le Maire,



La secrétaire de séance,

Signée le 20 février 2025
Transmis en préfecture le 21 février 2025
Publié sur le site le 21 février 2025